

Enseignements primaire et secondaire

Mouvement

Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les établissements d'enseignement secondaire de la principauté de Monaco - année scolaire 2020-2021

NOR : MENH1937846N

note de service n° 2020-022 du 30-1-2020

MENJ - DGRH B2-4

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs

La présente note de service a pour objet d'exposer les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures à un poste dans les établissements d'enseignement secondaire de la principauté de Monaco pour l'année scolaire 2020-2021.

I. Dispositions générales

I.1 Personnels concernés

Les dispositions de la présente note s'appliquent aux seuls candidats **fonctionnaires titulaires** du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse au moment du dépôt du dossier et qui sont en position d'activité, de congé parental, de disponibilité ou de détachement.

Les candidats doivent justifier d'un minimum de deux ans de services effectifs en qualité de titulaire du second degré. Les personnels en position de détachement et notamment ceux en poste auprès de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) doivent être libres de tout engagement à compter du 1er septembre 2020 afin de pouvoir faire acte de candidature.

I.2 Nature des postes à pourvoir

Seront à pourvoir des postes d'enseignement dans des collèges et lycées publics ou privés sous contrat avec l'État monégasque :

- deux professeurs certifiés de lettres classiques : postes en collège et en lycée ;
- un professeur certifié de lettres modernes : poste en collège ;
- un professeur certifié d'anglais : poste en collège et lycée ;
- un professeur certifié d'italien : poste en collège ;
- un professeur certifié de mathématiques. Un profil disposant du diplôme interuniversitaire Enseigner l'informatique au lycée et/ou ayant une expérience dans l'enseignement de la spécialité numérique et sciences informatiques (NSI) serait apprécié : poste en lycée ;
- un professeur certifié de physique-chimie : poste en collège ;
- deux professeurs certifiés de sciences économiques et sociales : postes en lycée ;
- un professeur certifié de russe : poste en collège ;
- un professeur certifié de biotechnologie, option santé-environnement de préférence, disposant, si possible, d'une expérience professionnelle dans les sections sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration : poste en lycée ;
- un professeur certifié d'hôtellerie-restauration, option sciences et technologie des services en hôtellerie-restauration (DNL anglais apprécié) : poste en lycée ;
- deux professeurs de lycée professionnel d'économie gestion option gestion et administration (DNL anglais apprécié) : postes en lycée ;
- un professeur de lycée professionnel de mathématiques-physique chimie : poste en lycée ;
- un directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques : poste en lycée, section hôtellerie-restauration.

Il est précisé que pour tous ces postes, la détention du Certificat informatique et internet niveau 2 Enseignant (C2i2e) serait appréciée.

- un professeur certifié d'éducation physique et sportive : poste tous établissements.

Ces postes figurent à l'organigramme des établissements d'enseignement public et privé sous contrat avec l'État

monégasque, le statut de détaché étant identique dans les deux catégories d'établissement.
Les affectations de personnel enseignant peuvent intervenir en lycée ou collège.

II. Procédure

II.1 Candidature par dossier

Les candidats adresseront, **dans un délai de deux semaines à compter de la date de publication de la présente note de service**, à la **direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, avenue de l'Annonciade - MC 98000 Monaco**, leur demande sur papier libre, ou bien par courriel à l'adresse électronique denjs@gouv.mc, accompagnée des pièces suivantes :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae mis à jour ;
- une copie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport ;
- une copie des diplômes et références professionnelles ;
- une copie de tous les rapports d'inspection pédagogique et des comptes rendus de rendez-vous de carrière ou de visite d'accompagnement ;
- une copie de l'arrêté fixant la position administrative ;
- une copie du dernier arrêté de promotion d'échelon.

II.2 Détachement

Les personnels **retenus** constitueront une demande de détachement à l'aide du formulaire téléchargeable sur le site du ministère français de l'Éducation nationale et de la Jeunesse <http://www.education.gouv.fr/cid284/etre-detache-etranger.html> que la **direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports de la principauté de Monaco** transmettra audit ministère. Seul l'accord donné par ce dernier autorise un départ en détachement.

Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, solliciter des informations complémentaires auprès de la direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports à Monaco, du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30 :

- Marie-Ange Di Franco (00.377.98.98.85.76 ou mdifranco@gouv.mc) ;
- Loïc Baldoni (00.377.98.98.46.21 ou lbaldoni@gouv.mc).

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont